



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 31659

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les dispositifs de retraite anticipée pour carrières longues. Ce dispositif permet notamment aux salariés de régulariser les cotisations retraite que les employeurs auraient dû verser à l'URSAFF. Ces régularisations permettent aux assurés de remplir les conditions de début d'activité requises pour bénéficier de ce dispositif de « carrière longue ». Un décret du 27 août 2008 a réévalué les tarifs de ce rachat, ce qui suscite de nombreuses interrogations chez les bénéficiaires potentiels. Il lui demande, d'une part, de lui fournir un bilan des régularisations effectuées depuis 2003, d'autre part, de lui indiquer les objectifs et les conditions des modifications apportés par un décret du 27 août 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31659

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8335

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)